



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2021
SLALOM**

Avenant n°1

Moins de 23 ans (U23), moins de 18 ans (U18)

Table des matières

1 PREAMBULE.....	2
2 Avenants.....	2
2.1 modification du point 3.1.2 relatif aux compétitions de références pour établir la sélection des Equipes de France U23 et U18	2
2.2 modification du point 3.2.2 relatif aux conditions sportives d'accès aux sélections nationales ..	2

1 PREAMBULE

L'objet de cet avenant est d'adapter les règles de sélection Equipe de France de Canoë Kayak slalom pour les U18 et U23.

Les contraintes d'organisation de compétitions nationales dues à la situation sanitaire liée à la COVID 19, nous amènent à organiser une compétition de sélection spécifique à la réalisation de ces sélections Equipe de France de Canoë Kayak slalom pour les U18 et U23.

Seuls les points ajustés sont mentionnés dans ce document. L'ensemble des autres règles de sélections restent valides.

2 Avenants

2.1 Modification du point 3.1.2 relatif aux compétitions de références pour établir la sélection des Equipes de France U23 et U18

Le paragraphe est modifié ainsi :

Les courses de sélection auront lieu sur le bassin de Vaires sur Marne, à la date 29 et 30 Mai 2021. Un format de course, basé sur la prise en compte des 2 meilleurs résultats sur 3, sera mis en place sur 2 jours de compétitions.

2.2 Modification du point 3.2.2 relatif aux conditions sportives d'accès aux sélections nationales

Le paragraphe est modifié ainsi :

L'accès aux compétitions de sélection est réservé aux athlètes suivants :

- Pour les juniors (U18) :
 - o Les athlètes U18 en 2021 actuellement en N1,
 - o Les athlètes U18 en 2021 qui étaient en finale des championnats de France cadet / junior 2020 (l'Argentièrre la Bessé),
 - o Les athlètes U18 en 2021 respectivement classés dans le top 14 pour les Kayaks Hommes et les Kayaks Dames et le top 10 pour les Canoës Hommes et les Canoës Dames au classement national en date du 01/12/2020,
 - o Les athlètes en listes des sportifs.ves « espoirs » nés.es en 2003, 2004 et 2005.
- Pour les U23
 - o Les athlètes U23 en 2021 actuellement en N1,
 - o Les 2 premiers U23 en N2 (classement au 01/12/2020) pour chaque catégorie.